



Bulletin Municipal de Crozant



Informations utiles

URGENCES ☎ 112

SAMU ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

GENDARMERIE ☎ 17

ou DUN-LE-PALESTEL ☎ 05 55 89 00 18 ou LA SOUTERRAINE ☎ 05 55 63 17 17

MAIRIE

Horaires du mardi au vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h

☎ 05 55 89 80 12

mairie-crozant@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.paysdunois.fr/rubrique28.html>

LA POSTE

Horaires du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (fermé le mardi)

Heure limite de dépôt de courrier à 12 h : ☎ 36 31

BIBLIOTHÈQUE

Située au rez-de-chaussée gauche de la Mairie, les heures d'ouverture sont le : Samedi de 10h à 12h

L'inscription est gratuite (+ de 500 livres, CD et DVD). Pour tous renseignements contacter la Mairie.

DÉCHETTERIE

- DUN LE PALESTEL - Route de Maison-Feyne - Horaires : du mardi au samedi : 9 h - 12 h

Carte déchetterie obligatoire ! A réclamer auprès d'EVOLIS 23

EVOLIS 23 : Le calendrier des collectes des déchets est disponible en mairie.

Infos déchets et ordures ménagères - Les Grandes Fougères 23300 NOTH

☎ 05 55 89 86 06

relationsusagers@evolis23.fr

Site Internet : <https://www.evolis23.fr>

Centre d'interprétation du patrimoine Hôtel Lépinat et l'entrée des ruines : OT du Pays Dunois "Creuse Impressionnistes" 05 55 89 24 61.

La Palette "le panel des possibles" à Dun le Palestel : Tiers lieu, centre social, points multimédia, espace de co-working : 05 87 66 00 00 - Site : <http://www.lapalette.tl>

EAU : SAEP (Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

05 55 63 96 40

EN CAS DE PANNE DURANT LES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS, MERCI DE CONTACTER :

PASDELOU Jérôme

06 85 61 21 65

BERNARD Patrice

06.03.95.71.58



Le mot du Maire

Nous allons faire le point sur cette année 2021 qui s'achève et nous tourner vers 2022 avec enthousiasme et optimisme.

La pandémie nous a laissé un temps de répit pendant la période estivale. Ce qui a permis d'organiser quelques manifestations comme les journées des plantes, la brocante, la fête médiévale ou encore le moto-cross qui ont connu un succès à la hauteur des attentes des organisateurs, des participants et surtout du public.

La mise en conformité de la salle polyvalente est terminée et les travaux prévus pour la réfection de la voirie ont été faits.

Quant à nos projets pour cette année, nous envisageons des travaux d'extension et de réaménagement du local d'accueil au camping. Camping qui, comme le gîte d'artistes, a connu une très forte fréquentation.

Le bâtiment de l'ancienne école sera totalement réhabilité pour l'agrandissement de la société la "Ligne Verte" par la commune et la communauté de commune du Pays Dunois.

En vue de l'aménagement du bourg, nous nous sommes réunis avec l'Institut National de Recherches Archéologique Préventives (INRAP) pour planifier les fouilles et sondages qui devraient être réalisés dans le courant du mois d'avril 2022.

Comme vous avez pu le voir, des petits piquets blancs ont été implantés en bord de voirie en prévision du déploiement de la fibre optique ainsi que l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) au square Georges Sabbagh.

Toujours en télécommunication, la commune de Crozant a été retenue par le Conseil Départemental pour l'implantation d'un pylône afin d'améliorer le réseau téléphonique et éviter les fameuses "zones blanches".

Pour le restaurant des ruines, des réunions ont eu lieu entre le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de la Forteresse de Crozant et les différentes directions des services de l'État concernées (DRAC, DREAL, DDT, ABF) et Madame la Sous-Préfète pour programmer les travaux concernant cette partie du bâtiment que nous espérons voir se réaliser fin 2022, début 2023.

En ce qui concerne l'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, ...), depuis la suppression de notre POS, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique. A présent, seule la Communauté de communes ayant la compétence pour décider de l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLUi ou carte communale), les conseillers communautaires ont décidé de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est un document qui construit un projet d'aménagement à l'échelle du Pays Dunois. Il devra être conduit en collaboration avec les communes. Et c'est toujours le maire qui continuera à délivrer les autorisations d'urbanisme.

Ne pouvant le faire de vive voix puisque cette année encore notre traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu, le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne santé et une bonne année 2022.

Didier LAVAUD



Conseils Municipaux

SÉANCE DU 20 MARS 2021



Secrétaire de séance : Annie BARBAT
Membres : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absent : 1 (Franck PERIOT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2020, on passe à l'ordre du jour.

• **Salle polyvalente : demande d'une subvention départementale boost'comm'une**

Monsieur le Maire explique que boost'comm'une est une intervention départementale qui consiste en une aide à l'investissement des communes dans les domaines suivants :

- aménagement d'espaces publics
- aménagement et création de voies communales et rurales et leurs annexes
- aménagement ou constructions de bâtiments communaux

Cette aide peut intervenir pour un appel à projets ouvert du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021.

La commune de Crozant est susceptible de bénéficier d'une aide de 20% plafonnée à 19 320 €.

Après étude, il a été décidé de présenter le dossier des travaux de la salle polyvalente.

Les factures déjà payées pour ce projet ne rentrent pas en compte dans la demande de subvention.

Pour info, le plafond des travaux est de 96 600 € HT.

Coût prévisionnel du projet HT pour la demande de cette subvention : 139 986.43 € HT

Le financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Etat (DETR) <i>Montant calculé sur un HT de 150 760.35 €</i> <u>Voir délibération n°2020-07-10-11</u> - Surcoût COVID non compté - Frais de publicité déjà payés - Frais de dématérialisation du marché déjà payés - Facture Lot 1 Gros Œuvre Décompte 1 déjà payée	60 304.14 €	43.08
Département - Contrat Boost'Comm'une Plafond limité à 19 320 €	19 320.00 €	13.80
Total financements publics	79 624.14 €	
Autofinancement	60 362.29 €	43.12
Coût total	139 986.43 €	100

Avis favorable du CM décidant la réalisation du projet "travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle polyvalente" figurant dans le contrat boost'comm'une, arrêtant le budget prévisionnel comme ci-dessus et autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention départementale au titre du contrat boost'comm'une et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale des frais d'hébergement au foyer de vie des Champs Blancs à Sainte-Feyre.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

- **Personnel communal**

Suppressions de postes

Avis favorable du Comité Technique en date du 04.02.2021.

Suite aux trois avancements de grade, trois postes ont été créés lors de la réunion du CM le 11.09.2020.

- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (22 h 22)

Il y a donc lieu de supprimer les postes suivants :

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h)

Adjoint technique territorial à temps complet (35h)

Adjoint technique territorial à temps non complet (22h22)

Mise à jour du tableau des emplois

Cadres d'emplois et grades	TC ou TNC	POURVU	NON POURVU	Observations
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35 h	1		Poste créé le 14.09.2020
Adjoint administratif territorial	28 h	1		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h	1		Poste créé le 11.09.2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	22 h 22	1		Poste créé le 11.09.2020
Adjoint technique territorial	35 h	1		
TOTAL		5	0	

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Avis favorable du CM.

- Fixation des taux de promotion

Après avoir vu avec le Centre de Gestion, il est préférable de reporter ce dossier et de saisir le Comité Technique en même temps que pour les Lignes Directrices de Gestion.

- **CDG 23 : convention de dématérialisation des procédures CNRACL**

Monsieur le Maire donne lecture au CM du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse.

Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et les collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Avis favorable du CM pour la signature de cette convention.

- **Salon de coiffure : courrier de Madame NICAUD**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 24 décembre 2020 de Madame NICAUD demandant l'exonération du loyer de novembre 2020 pour le salon de coiffure en raison du confinement et donc d'une fermeture administrative (COVID 19).

Avis favorable du CM pour l'exonération du loyer du mois d'avril 2021 sachant que le loyer de novembre 2020 a déjà été comptabilisé.

- **SDEC 23 : modification statutaire**

Ajout à l'article 3 des statuts un chapitre "Mobilités Durables"

- au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

- au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules

Avis favorable du CM.

- **Petites villes de demain : convention d'adhésion**

Monsieur le Maire explique ce programme qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La commune de Crozant a été retenue pour son programme d'aménagement du bourg.

Cette convention a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme "Petites villes de demain".

Avis favorable du CM pour la signature de cette convention d'adhésion.

- **Assainissement : rapport annuel 2019**

Résumé

Assainissement collectif du bourg

Gestion communale

Régie à autonomie financière

Population desservie : 166 habitants

Nombre d'abonnés : 107 abonnés

Volume facturé : 5 199 m³

Part fixe : 195 €

Part proportionnelle : 2.30 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.15 €/m³

Facturation semestrielle

Recettes : 32 237.70 € dont abonnements 20 475.00 €

Validation du rapport annuel par le CM.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019**

Résumé

Service géré au niveau intercommunal (Saint Sébastien-Crozant)

Régie à autonomie financière

Population desservie : 1 200 habitants

Nombre d'abonnés : 1 049 abonnés

Volume prélevé : 111 316 m³

Achat d'eau traitée à Lafat : 3 688 m³

Volume vendu aux abonnés : 90 134 m³

Abonnement : 75 €

Prix au m³ : 1 €

Redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0.034 €/m³

Pollution domestique : 0.23 €/m³

Volumes consommés relevés avec une fréquence annuelle

Facturation effectuée avec une fréquence semestrielle

Recettes : 169 670.00 € dont abonnements 81 419.84 €

11 prélèvements pour la qualité de l'eau

Validation du rapport annuel par le CM.

- **AMAC 23 : motion carte scolaire**

Le CM vote cette motion afin que les élèves ne soient plus privés d'école (enseignants absents non remplacés) et s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à tous les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.

Informations diverses

- Conseil Départemental de la Creuse : courriers du 22.12.2020 et du 11.01.2021 en réponse à nos demandes relatives aux problèmes de sécurité routière
- Courrier de Madame Simone GORSIC
- PEP 23 : remerciements pour la subvention
- Courrier du CD 23/DORSAL/AXIONE : informations sur la fibre optique



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°1 du 11.03.2021

SARL ALTI PLATRE de Sainte-Feyre : travaux salle polyvalente (lot n°4 Plâtrerie/Isolation)

Plafonds : création d'un solivage, réalisation d'un plafond suspendu et fourniture et mise en place d'une trappe de visite pour un montant de 567.00 € HT soit 680.40 € TTC.

Décision n°2 du 13.03.2021

Entreprise JOACHIM David d'Azérables : travaux de peinture à l'épicerie (commerce)

Réfection du plafond, des murs avec pose de toile de verre pour un montant de 2 073.59 € HT soit 2 488.31 € TTC.

Décision n°3 du 13.03.2021

Entreprise JOACHIM David d'Azérables : travaux de peinture au camping

Réfection dessous de toit du haut-vent des sanitaires pour un montant de 1 259.47 € soit 1 511.36 € TTC.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2021



Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUCHAUD

Membres : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 1 (Franck PERIOT)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2021, on passe à l'ordre du jour.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2020**

Présentation du compte de gestion 2020 du budget communal indiquant un excédent de 134 237.11 € en investissement et un excédent de 176 963.08 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2020**

Présentation du compte administratif 2020 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 590 359.25 € et les dépenses à 413 396.17 € soit un excédent de 176 963.08 € pour 2020 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 907 146.74 € soit un solde d'exécution cumulé de 1 084 109.82 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 348 459.62 € et les dépenses à 214 222.51 € soit un excédent de 134 237.11 € pour 2020 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 166 100.66 € soit un solde d'exécution cumulé de - 31 863.55 €.

Les restes à réaliser de 2020 font apparaître un solde négatif de 201 883.44 € (dépenses à réaliser de 295 242.46 € et recettes à réaliser de 93 359.02 €).

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2020**

Présentation de l'affectation du résultat 2020.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 907 146.74 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 176 963.08 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 1 084 109.82 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 166 100.66 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 134 237.11 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 31 863.55 €.

Les restes à réaliser de 2020 font apparaître un solde négatif de 201 883.44 € (dépenses à réaliser de 295 242.46 € et recettes à réaliser de 93 359.02 €).

Le besoin de financement est de 233 746.99 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 850 362.83 € et le déficit d'investissement à 31 863.55 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2021.

Affectation du résultat 2020 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2021**

Présentation de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Aucune augmentation n'est prévue.

Taxe foncière (bâti)

Le produit attendu est de 222 123 €.

Le taux de la commune est de 15.42% auquel s'ajoute cette année le taux départemental de 22.93% soit un total de 38.35%.

Cette part départementale est encaissée par la commune.

Taxe foncière (non bâti)

Le produit attendu est de 34 842 €.

Le taux de la commune est de 70.53%.

Soit un total de 256 965 € de produit attendu.

Les taux sont les suivants :

	2020	2021
FONCIER BATI	15.42 %	38.35 %
FONCIER NON BATI	70.53 %	70.53 %

Avis favorable du CM.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 375 654.24 € et en section d'investissement à 1 157 567.52 € soit un total de 2 533 221.76 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2021.

Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2020**

Présentation du compte de gestion 2020 du budget assainissement indiquant un déficit de 3 463.68 € en investissement et un excédent de 7 487.77 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2020**

Présentation du compte administratif 2020 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 46 010.62 € et les dépenses à 38 522.85 € soit un excédent de 7 487.77 € pour 2020 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 2 578.28 € soit un solde d'exécution cumulé de 10 066.05 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 546.79 € et les dépenses à 27 010.47 € soit un déficit de 3 463.68 € pour 2020 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 81 327.88 € soit un solde d'exécution cumulé de 77 864.20 €.

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2020**

Présentation de l'affectation du résultat 2020.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 2 578.28 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 7 487.77 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 10 066.05 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 81 327.88 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de - 3 463.68 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 77 864.20 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 10 066.05 € et l'excédent d'investissement à 77 864.20 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2021.

Affectation du résultat 2020 approuvée à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2021**

Présentation des tarifs 2021 qui ont servi à la préparation du budget. Le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et s'élève à 0.150 €/m³ pour 2021.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2021 évaluée à 5 000 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget. Approuvé à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 56 061.97 € et en section d'investissement à 102 053.90 € soit un total de 158 115.87 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2021. Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2020**

Présentation du compte de gestion 2020 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement. Voté à l'unanimité par le CM (10 votants).

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2020**

Présentation du compte administratif 2020 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Receveur Municipal.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2020 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2020 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Approuvé à l'unanimité par 9 votants. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2020**

Présentation de l'affectation du résultat 2020.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2021.

Affectation du résultat 2020 approuvée à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2021**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par le CM.

- **SUBVENTIONS 2021**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM.

Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement si les associations fournissent leurs comptes annuels et si elles réalisent des manifestations.

L'Association des Anciens Combattants n'aura pas de subvention cette année car c'est la commune qui prend le relais notamment en prenant en charge les frais pour les cérémonies commémoratives. Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera prochainement le Président et le Trésorier au sujet du devenir de cette association.

Deux nouvelles demandes de subvention d'associations Crozantaise ont été reçues en mairie.

Il s'agit de l'association des Jardins de la Sédelle (voir CM du 19.12.2020) et de l'association pour la sauvegarde des croix type de Crozant. Trois conseillers municipaux émettent un avis défavorable au versement d'une subvention à l'association pour la sauvegarde des croix type de Crozant.

Le montant total inscrit au budget est de 3 000 €.

- **AMAC 23 : contribution 2021**

Cette contribution a été votée dans le BP Commune 2021 au compte 6281 mais doit faire l'objet d'une délibération, suite à un courriel de la Trésorerie en 2017, car elle revêt un caractère facultatif et ne peut pas être comptabilisée à une subdivision du compte 65.

Le CM autorise Monsieur le Maire à verser cette contribution à l'AMAC 23 sachant que cette dépense est prévue au BP 2021.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**

Convention de mutualisation pour l'entretien des espaces de l'Hôtel Lépinat

Présentation de la convention de mutualisation de services entre la communauté de communes du Pays Dunois et la commune de Crozant afin d'entretenir les espaces de l'Hôtel Lépinat (tonte, nettoyage de la terrasse, plantations, petits travaux d'entretien du bâtiment, ...) par nos agents techniques, la communauté de communes ne disposant pas de service technique.

La communauté de communes remboursera la commune en fonction des heures effectuées par nos agents au prix net de 20 € de l'heure.

Avis favorable du CM pour la signature de cette convention.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**

Adoption des statuts

Vote des nouveaux statuts suite à la défusion afin d'avoir une réelle lisibilité des compétences exercées sur le territoire et dans le cadre de la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021.

Avis favorable du CM.

- **LETTRE DE LA SCI "La Vallée des Peintres " : demande d'acquisition d'une partie de terrain communal devant le 16 rue Armand Guillaumin dans le bourg de Crozant**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Aldert BRANDSMA, gérant de la SCI "La Vallée des Peintres " et présente le plan où est matérialisé le terrain communal qu'il souhaite acquérir.

L'acheteur s'engage à payer tous les frais inhérents à cette aliénation.

Avis favorable du CM pour le lancement de l'enquête publique et pour un prix de vente fixé à 0.50 € le m².



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°4 du 03.04.2021

BM Renov' - SARL BERNARD de Fresselines : travaux salle polyvalente (lot n°7 Carrelage/Faïence)

Démolition et évacuation chape existante instable

Découpe parallèlement aux cloisons en pied de cloison et démolition raccord béton

Montant : 750.00 € HT soit 900.00 € TTC

SÉANCE DU 12 JUIN 2021



Secrétaire de séance : Patrice BERNARD

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 9 (Annie BARBAT a donné procuration à Danielle PRUDHOMME et Bertrand MICARD a donné procuration à Sandrine LABERGÈRE)

Absents : 4 (Annie BARBAT, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Bertrand MICARD)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2021, on passe à l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Institution d'une régie d'avances et de recettes au camping municipal

Avis favorable du Conseil Municipal.

• **CAMPING MUNICIPAL : institution d'une régie d'avances et de recettes**

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 1973 portant institution d'une régie de recettes d'encaissement des droits de place au terrain de camping et sachant qu'il faut se conformer à la législation en matière de régie et de modernisation de la gestion, une modification de la régie de recettes est nécessaire.

Le CM donne un avis favorable afin :

⇒ De modifier l'encaissement des produits et des taxes en vigueur.

Les produits à encaisser sont les suivants :

- droits d'emplacement (campeur, enfant, tente ou caravane, véhicule, camping-car)
- branchement électrique
- garage mort
- animaux domestiques
- glace
- douche (visiteur)
- garage mort pour les mobil-homes
- lave-linge
- pèlerin
- taxe de séjour pour la communauté de communes du Pays Dunois
- taxe de séjour additionnelle pour le département de la Creuse

Les sommes seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance ou d'une facture.

⇒ D'instituer une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes :

- remboursement des séjours et/ou réservations
- restitution de cautions
- reversement de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle pour le compte de la Communauté de Communes

⇒ De permettre une meilleure gestion des encaissements et d'opter pour de nouveaux moyens de paiement et d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Les moyens de paiement seront les suivants :

- numéraire
- chèque bancaire
- chèque-vacances
- carte bancaire
- paiement en ligne
- virement bancaire

- **VOIRIE : devis travaux**

Présentation du devis d'EVOLIS 23 pour la réfection d'un chemin à Pillemongin, d'un accès et de la Place à Josnon et d'une route aux Coublins pour un montant de 8 468.88 € HT soit 10 162.66 € TTC.
Avis favorable du CM.

- **POTEAU INCENDIE : devis et Décision Modificative n°1**

Présentation du devis de l'entreprise DEMUSSI de Guéret pour le changement d'un poteau incendie au village de L'Age Quatre Maux pour un montant de 1 319.33 € HT soit 1 583.20 € TTC.

Comme cette dépense n'a pas été prévue au budget en section d'investissement, il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 2 000.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en ajoutant 2 000.00 € au compte 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile.

Avis favorable du CM pour le devis et la DM n°1.

- **DÉCORATIONS DE NOËL : devis et Décision Modificative n°2**

Présentation du devis de DECOLUM de Tronville en Barrois (55) pour l'acquisition d'une traversée de rue pour un montant de 682.80 € HT soit 861.36 € TTC.

Comme cette dépense n'a pas été prévue au budget en section d'investissement, il convient donc de faire un virement de crédits en enlevant 2 000.00 € du compte 020 - Dépenses imprévues et en ajoutant 2 000.00 € au compte 21578 - Autre matériel et outillage de voirie.

Avis favorable du CM pour le devis et la DM n°2.

- **ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE : devis**

Monsieur le Maire explique qu'un cahier des charges a été rédigé en fonction des besoins de la commune. Trois devis ont été demandés.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées : Juilles Verts Loisirs de Guéret, Agri 23 de La Souterraine et BL PRO de La Souterraine.

Après réflexion, le CM (8 voix) a décidé de retenir la proposition d'AGRI 23 de La Souterraine pour une tondeuse autoportée KUBOTA G231LD d'un montant de 15 000 € HT (18 000 € TTC) sachant que la carte grise est comprise, que la reprise de notre ancien tracteur KUBOTA G21 est de 3 000 € EXO et que les conditions de garantie sont meilleures.

- **EPICERIE « Le Petit Marché » : devis pour un store**

Présentation du devis de l'entreprise NAUDON-MATHE de La Souterraine pour un store pour l'épicerie.
Montant de 3 284.50 € HT soit 3 941.40 € TTC.

Option capteur de vent : 447.50 € HT

Avis favorable pour l'acquisition d'un store avec option capteur vent.

- **ANCIENNE ECOLE / LA LIGNE VERTE : travaux de toiture et de structure**

Lecture du courrier de Monsieur Hervé DAVID, architecte, suite à la sollicitation par la commune pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Estimation des travaux : 100 000 € HT

Honoraires MO : 10 800 € HT pour une mission de base avec études d'exécution et hors mission esquisse.

Avis favorable du CM pour confier à Monsieur Hervé DAVID, architecte à Tulle la mission pour la partie architecture et économie des lots hors fluides et à Bet SIGMA Ingénierie d'Aubusson, la partie structure et pour autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS : travaux à La Ligne Verte**

Dans un mail du 04.06.2021, la Communauté de Communes du Pays Dunois demande à la Commune de Crozant de l'autoriser à poursuivre le projet de travaux au rez-de-chaussée et de lui mettre gratuitement à disposition quand les travaux seront terminés.

Le CM est d'accord pour que la Communauté de Communes poursuive son projet de travaux au rez-de-chaussée et pour mettre ensuite gratuitement à disposition les locaux à la fin des travaux par le biais de la signature d'une nouvelle convention.

- **ASSOCIATION « Musique à la Source » : demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Association « Musique à la Source » d'Ahun dans lequel il demande une subvention à hauteur de 500 € pour un festival qui se déroulera le samedi 14 août 2021 à 21 h à l'Arboretum de la Sédelle.

Avis défavorable du CM.

- **COURRIEL DU SYNDICAT CGT ENERGIE ALLIER SECTEUR MOULINS-VICHY : motion concernant la politique énergétique**

Monsieur le Maire revient sur la motion reçue par chaque conseiller municipal sur le projet « Hercule ».

Il s'agit de dire non au démantèlement d'EDF et à la déstructuration du système énergétique de l'électricité et du gaz. Motion votée par le CM.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2020**

Résumé

Assainissement collectif du bourg

Gestion communale

Régie à autonomie financière

Population desservie : 90 habitants

Nombre d'abonnés : 106 abonnés

Volume facturé : 5 006 m³

Part fixe : 195 €

Part proportionnelle : 2.30 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.15 €/m³

Facturation semestrielle

Recettes : 32 183.80 € dont abonnements 20 670.00 €

Validation du rapport annuel par le CM.

Informations diverses

- La Poste : nouveaux horaires d'ouverture

A compter du 05.07.2021, la Poste sera ouverte 12 heures par semaine.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

- Remerciements à M. Jean-Claude CHAVEGRAND pour avoir donné deux cuves à eau à la Commune

- Lettre de M. et Mme Éric DAGUENET : problème écoulement des eaux pluviales

Un devis sera demandé afin de réaliser les travaux

- Courrier de la DRAC : avis défavorable à la demande de protection au titre des monuments historiques de l'ensemble des croix type Crozant



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 18.05.2021

Patrice BERNARD : travaux de voirie au village de Villeneuve (JOUBERT)

Installation d'un caniveau et busage du fossé

Montant : 1 886.00 € HT soit 2 263.20 € TTC

Décisions du 21.05.2021

Dijon BTP de St Agnant de Versillat : travaux salle polyvalente façade arrière (piochage, lavage et enduit dégrossi sur mur pierres apparentes)

Montant : 2 109.00 € HT soit 2 530.80 € TTC

David JOACHIM : travaux peinture logement salon de coiffure

Montant : 5 839.89 € HT soit 7 007.87 € TTC

Décisions du 25.05.2021

CERIG de Pierre-Buffière : achat et installation de deux ordinateurs

Montant : 2 689.00 € HT soit 3 226.80 € TTC

CERIG de Pierre-Buffière : sauvegarde et protection des données

Montant : 1 765.00 € HT soit 2 118.00 € TTC

BODET : Eglise - sécurisation accès à la cloche

Montant : 1 231.00 € HT soit 1 477.20 € TTC

BODET : Mairie - coffret de sécurité

Montant : 1 212.00 € HT soit 1 454.40 € TTC

BODET : Mairie - installation d'un cadran email

Montant : 2 865.70 € HT soit 3 438.84 € TTC

NAUDON-MATHE : Camping - installation de 3 portes (1 bureau régisseur + 2 sanitaires)

Montant : 3 190.60 € HT soit 3 828.72 € TTC

Décision du 03.06.2021

JT Nettoyage : Nettoyage de la salle polyvalente

Montant : 1 573.50 € TTC

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2021



Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGÈRE)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2021, on passe à l'ordre du jour.

- **DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement au foyer de vie d'Arfeuille-Châtain

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

- **DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement au foyer de vie de Saint Médard au Bois de la Pierre (Haute-Garonne) et demande de financement d'une complémentaire santé

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement ni au financement d'une complémentaire santé.

- **Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal dans le bourg de Crozant : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique dans le bourg de Crozant.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de terrain communal située dans le bourg de Crozant, devant le 16 rue Armand Guillaumin, au profit de la SCI "La Vallée des Peintres" représentée par Monsieur Aldert BRANDSMA.

Avis favorable du CM qui souhaite préciser que cette acquisition est en vue d'un aménagement lié au commerce.

- **Courrier de Maître Thierry DELILLE concernant une proposition d'acquisition de terrains appartenant aux héritiers de Madame Eugénie LABERTHONIERE**

Présentation des terrains :

Section B numéro 195 nature « taillis » pour une contenance de 50a20ca

Section B numéro 201 nature « taillis » pour une contenance de 40a10ca

Section B numéro 203 nature « taillis » pour une contenance de 61a10ca

Section B numéro 976 nature « pré » pour une contenance de 18a72ca

Section C numéro 20 nature « pré » pour une contenance de 43a40ca

Section D numéro 11 nature « lande » pour une contenance de 05a40ca

Section D numéro 702 nature « taillis » pour une contenance de 14a72ca

Situation locative : libre

Prix : Mille euros acte en mains (1 000.00 €)

Avis favorable du CM pour l'acquisition de ces parcelles.

- **Révision du loyer du salon de coiffure**

Le loyer doit être révisé au 06.11.2021. Il s'agit d'une révision triennale.

Actuellement de 150.00 € HT, il sera de 157.75 € HT soit une augmentation d'environ 5.17 % selon la variation de l'indice des loyers commerciaux. Avis favorable du CM.

- **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2022. Actuellement de 314.30 €, il sera de 315.62 € soit une augmentation de 0.42 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers. Avis favorable du CM.

- **SAUR**

Convention pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif avec la SAUR avec effet au 1^{er} octobre 2021 et pour une durée de 3 ans.

Il précise que la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif en cas de cession immobilière qui faisait l'objet d'un avenant auparavant est désormais intégrée dans cette convention.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Contrôle de conception : 129.00 € (129.00 € en 2018)

Nouveau contrôle de conception (réexamen du dossier) : 50.00 € (36.10 € en 2018)

Contrôle de réalisation : 100.00 € (86.70 € en 2018)

Nouveau contrôle de réalisation (en cas de non-conformité) : 75.00 € (62.00 € en 2015)

Contrôle lors d'une cession immobilière : 145.00 €

Contrôle de bon fonctionnement : 145.00 €

Pour info, il faut savoir que la SAUR facture ces prestations directement aux administrés.

Le CM vote favorablement.

- **Travaux de réhabilitation de l'ancienne école**

Devis pour des missions de contrôle technique et de SPS

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés à APAVE SUD EUROPE de Montluçon, SOCOTEC de Limoges et BUREAU VERITAS de Limoges.

Il présente ensuite les devis qui ont été calculés sur un montant prévisionnel des travaux de 100 000 .00 € et précise que SOCOTEC de Limoges n'a pas répondu à l'offre.

Mission de Contrôle Technique

APAVE : 1 250.00 € HT

BUREAU VERITAS : 2 980.00 € HT

Mission de SPS

APAVE : 1 920.00 € HT

BUREAU VERITAS : 850.00 € HT

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux propositions de APAVE SUD EUROPE de Montluçon.

- **Travaux de réhabilitation de l'ancienne école**

Présentation des travaux et de l'estimation du projet

Plan de financement pour la DETR 2022

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'école réalisé par Monsieur Hervé DAVID, architecte à Tulle et par SIGMA Ingénierie (partie structure).

Il explique que la Commune de Crozant aura à sa charge le lot 1 Démolition - Gros œuvre et le lot 2 Charpente - Couverture ainsi que le désamiantage.

Les autres lots seront assumés par la Communauté de Communes du Pays Dunois qui loue les locaux à La Ligne Verte et qui perçoit les loyers.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	107 980.00 €	DETR 40 %	48 780.00 €
Honoraires architecte	10 800.00 €	DSIL 30 %	36 585.00 €
Honoraires contrôle technique	1 250.00 €	BOOSTER Com Com 10 %	12 195.00 €
Honoraires SPS	1 920.00 €	Commune 20 %	24 390.00 €
TOTAL	121 950.00 €	TOTAL	121 950.00 €

Il précise que les frais d'architecte s'élèvent à 10.80 % du montant HT de l'opération estimée à 100 000 .00 € HT soit 10 800 € HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'opération, le plan de financement, la demande de subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40 %, la demande de subvention au titre de la DSIL 2022 à hauteur de 30 %, la demande de subvention au titre de BOOSTER à la Communauté de Communes du Pays Dunois à hauteur de 10 %, la signature de tous les documents relatifs à cette affaire et l'inscription de cette dépense au BP 2022.

Informations diverses

- Courrier des Restaurants du Cœur : demande d'une aide suite à des travaux
- Courrier des Amis du Château Médiéval de Crozant : remerciements pour l'aide apportée lors de la Médiévale du 5 août
- Courriel de la Communauté de Communes du Pays Dunois pour l'élaboration du PLUi
- Achat terrain ROBY
- Sécurisation route de Vitrat (coupe d'arbres)
- Carte déploiement fibre optique
- SDIS 23 : contrôle des points d'eau incendie
- Courriel de la Gendarmerie : convention « Participation Citoyenne »
- Courriel d'EVOLIS 23 : formation à la lecture de la TEOMi sur les taxes foncières des particuliers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 12.06.2021

Patrice BERNARD : travaux au camping (remplacement chauffe-eau gaz, mitigeur central)

Montant : 3 216.64 € HT soit 3 859.96 € TTC

Décision du 15.06.2021

EVOLIS 23 : travaux de voirie (route de chez FLEUR centrale béton)

Montant : 974.10 € HT soit 1 168.92 € TTC

Décision du 23.06.2021

BODET : Mairie - installation d'un cadran email

Montant : 3 268.70 € HT soit 3 922.44 € TTC

Annule le devis n°305018 du 25.03.2021 signé le 25.05.2021

Décision du 25.08.2021

EIRL DAGUENET Julien : pose de caniveaux en fonte (Chemin de la Croix Piquat)

Montant : 1 053.00 € HT soit 1 263.60 €

Décision du 14.09.2021

PAROTON SAS de Guéret : travaux salle polyvalente - suppression du câble entre la mairie et la salle polyvalente

Montant : 353.61 € HT soit 424.33 € TTC

Décision du 22.09.2021

DIJON BTP de Saint-Agnant-de-Versillat : travaux salle polyvalente

Changement des dessus de regard béton par des dessus en fonte ductile - Marquage place handicapés

Tranchée - Fondation base fontaine

Montant : 2 176.00 € HT soit 2 611.20 € TTC

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2021



Secrétaire de séance : Bertrand CHAPUT

Membres : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 1 (Sandrine LABERGÈRE)

Après approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2021, on passe à l'ordre du jour.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour dans le dossier "Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse" le projet de convention.

Avis favorable du Conseil Municipal.

- **BUDGET COMMUNE : décision modificative n°3**

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'un PES Retour Dépense du 21.10.2021 du Trésor Public de La Souterraine relatif à un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, il faut faire une décision modificative, aucun crédit n'ayant été prévu au compte 739223 pour régler cette dépense.

Il y a lieu de faire **un virement de crédits** en fonctionnement du compte 022 - Dépenses imprévues pour alimenter le compte 739223 - Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 672.00 €.

Avis favorable du CM pour la DM n°3.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2022**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	462 350.85 € : 4 = 115 587.71 €
--	---------------------------------

<u>23. Immobilisations en cours</u>	329 447.56 € : 4 = 82 361.89 €
-------------------------------------	--------------------------------

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2022**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	78 817.91 € : 4 = 19 704.48 €
--	-------------------------------

- **Tarifs communaux 2022**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels et les décisions sont prises au fur et à mesure.

Les tarifs 2022 sont les suivants :

CAMPING

Campeur	3.50 €
Enfant (- de 7 ans)	2.00 €
Tente ou caravane	2.50 €
Véhicule	2.00 €
Camping-car	4.50 €
Branchement électrique	4.00 €
Garage mort	2,00 €
Animaux domestiques	Gratuit
Glace	0,50 €
Douche (visiteur)	2.00 €
Lave-linge	6.00 €
Garage mort pour les mobil-homes	170.00 € (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
Pèlerin	12.00 €

SALLE POLYVALENTE

Caution	300 €
---------	-------

Pour les associations hors commune

➤ Réunion	60 €
➤ Repas	120 €
➤ Randonneurs	50 €

Pour les particuliers

♦ Habitant la commune ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

➤ Vin d'honneur	60 €
➤ Repas	120 €

♦ Hors commune

➤ Vin d'honneur	100 €
➤ Repas	200 €

Exposition

➤ 1 Semaine avec deux week-ends	200 €
---------------------------------	-------

Pour les locations comprises entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, il sera demandé **50.00 €** pour le chauffage.
Cette somme sera additionnée au montant de la location.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions perpétuelles (8,50 € le m²)

4 m² 34,00 €

9 m² 76,50 €



Pour mémoire, les tarifs des cases du columbarium sont inchangés :

15 ans : 250 € - 30 ans : 500 € - 50 ans : 750 € - Perpétuité : 1000 €

GITE D'ARTISTES

	Basse & moyenne saisons	Haute & très haute saison
Location Commune (85%) Prix d'achat	284.75 €	327.25 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)	50.25 €	57.75 €
Montant total location	335.00 €	385.00 €

Week-ends

2 nuits : 130 €

3 nuits : 150 €

- **LIMATECH : renouvellement du contrat d'entretien des pompes et matériels d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien des postes de refoulement est arrivé à échéance. La proposition repart à compter du 01.01.2022 pour une durée d'un an et reconductible par tacite reconduction d'année en année. Le prix est de 1 865.00 € HT pour une année. Deux visites annuelles programmées sont effectuées. Avis favorable.

- **ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT SÉBASTIEN : demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la directrice de l'école de Saint Sébastien demandant une subvention en vue d'organiser un voyage en classe de neige à Super Besse en février 2022 pour les élèves du CP au CM2. Avis favorable du CM qui propose de donner une subvention de 75 € par enfant de la commune de Crozant et d'inscrire cette dépense au BP 2022.

- **AXIONE : convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques**

Présentation de cette convention autorisant le Syndicat Mixte DORSAL a installé des équipements (armoire de rue ou shelter, génie civil, fourreaux pour câble optique, fourreaux pour câble d'alimentation électrique et fourreaux pour câble de transmission interface) pour les besoins du déploiement du réseau sur la parcelle B 1005. La Commune ne recevra aucune indemnité. Avis favorable du CM pour la signature de cette convention.

- **Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse : adhésion et convention**

L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse est un établissement public administratif créé en 2018 sur l'initiative du Conseil Départemental et elle est en mesure d'accueillir parmi ses membres les communes qui le souhaitent.

Cette agence propose une offre de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural. Ses missions reposent sur deux axes : la construction et le pilotage de projets stratégiques pour la Creuse et la mise en place d'une offre de service d'ingénierie technique, juridique, financière à destination de ses membres.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite adhérer et signer une convention avec cette agence afin de bénéficier d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du bourg.

Concernant l'adhésion, il présente les statuts de l'Agence ainsi que l'annexe du règlement intérieur et informe qu'une cotisation annuelle de 1 € par habitant (base DGF année n-1) est demandée aux communes. La date d'adhésion est fixée à compter de l'année 2022.

Concernant la convention, elle est constituée des éléments suivants :

Accompagnement opérationnel contenant la phase programme, la phase études, l'assistance pour la mise en place des entreprises travaux, la phase travaux et l'assistance pour les opérations de réception des ouvrages. Le coût de la mission est estimé à 7 000 €. La convention se terminera à la fin de la mission après paiement de l'intégralité des sommes dues ou pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse ainsi que pour la signature de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors des travaux d'aménagement du bourg.

Informations diverses

- Courrier de La Poste concernant les nouveaux horaires du bureau de Crozant
Les horaires du Bureau de Poste de Crozant sont désormais les suivants : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
- Courrier de Madame Patricia LABARDE
Demande d'une augmentation de ses heures de travail : 28 heures par semaine ⇒ voir avec le Centre de Gestion de la Creuse
- Courriel de l'Association des Maires Ruraux de la Creuse : proposition d'une mise en place d'un dispensaire médical mobile : *prendre des renseignements*
- EVOLIS 23 : rapport annuel 2020
- Courriel du CODEGASS : remerciement pour la subvention
- Courrier de CSE Randonnée EGUZON : remerciement pour le prêt de la salle polyvalente lors de la randonnée de la châtaigne



ÉTAT CIVIL

Naissances

LASNIER Avril	18 L'Age Quatre Maux	22 avril 2021
GIRAUD Maël	44 Villejoint	23 avril 2021
PALMA CHAVET Izaya	2 Les Leschères	24 octobre 2021

Décès

GLEYZES Alain	64 La Brousse	5 mars 2021
POITRENAUD Camille	14 Le Puy Baron	4 avril 2021
COLAS Robert	11 La Chapelle Ste Foy	5 avril 2021
MEIGNANT Aimée (FEUILLADE)	2 Le Mont Sarrazin	17 avril 2021
LANTONNAT Thérèse	Josnon	12 juillet 2021
MAQUENHEM Raymond	24 Promenade G. Sand	04 août 2021
PARINAUD Marcel	15 La Querlière	20 août 2021
LACOUX Guy	5 La Baronnière	27 août 2021
PICAUD Marcel	22 La Malignière	18 novembre 2021
GRANGER Georges	21 Le Coureau	06 décembre 2021

Décès des résidents hors commune inhumés à Crozant

PATRAUD Janine (JOULIN)	St Plantaire (36)	8 janvier 2021
POMMIER Madeleine (POELS)	Paris (75)	2 février 2021
RIGAT Denise (CHAPUT)	Lectoure (32)	4 février 2021
BARDON Marie-Louise (JAUDIER)	Villejuif (94)	8 mars 2021
FRESSIGNAUD René	Levroux (36)	25 mars 2021
AREN Gracieuse (DESFOUGÈRES)	Eguzon-Chantôme (36)	23 juillet 2021
RENNIÉ Frédérique	Franconville la Garenne (95)	4 septembre 2021
TREIGNIER Claude	Fresselines (23)	20 septembre 2021
VIGNALS Christian	St Maur des Fossés (94)	10 novembre 2021
CABOCHE Thierry	Limoges (87)	10 novembre 2021
POMMIER Maurice	Rouen (76)	12 novembre 2021
MESLIER Annie	Le Havre (76)	13 novembre 2021



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune verse des subventions à des associations communales et/ou caritatives. Pour l'année 2021 le montant s'élève à 2 670.00 € réparti de la façon suivante :

Amitié Crozantaise	160.00 €
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	160.00 €
Société de pêche la Sédelle (AAPPMA)	160.00 €
Comité des Fêtes Animation Loisirs (CFAL)	160.00 €
Crozant Moto-Club	160.00 €
Les Amis du Château Médiéval de Crozant	160.00 €
Les Jardins de la Sédelle	160.00 €
Association pour la sauvegarde des croix type de Crozant	160.00 €
Lire en Creuse	50.00 €
Office de Tourisme de la Vallée de la Creuse (Éguzon)	150.00 €
Comice Agricole de Dun Le Palestel	150.00 €
Ligue contre le cancer (Comité de la Creuse)	150.00 €
PEP 23 Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP)	30.00 €
Alcool Assistance de la Creuse	50.00 €
Restaurants du Cœur de la Creuse	150.00 €
Comité de Défense de la Gare de St Sébastien et autres services publics (CODEGASS)	30.00 €
Jeunes Agriculteurs de Dun le Palestel	50.00 €
Secours Catholique	40.00 €
FNATH 23	80.00 €
Secours Populaire	30.00 €
ADOT 23	30.00 €
Urgence Ligne POLT	50.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dun le Palestel	200.00 €
CIVAM	50.00 €
Les Amis des Peintres de l'École de Crozant et de Gargillesse	100.00 €



RÉSULTATS RÉGIE 2021



Gîte d'Artistes réf : 23G985

Malgré la crise sanitaire, le gîte a réalisé une très bonne saison pour une recette brute de 9 409.29 €. Progression par rapport aux années antérieures : 2019 = 8 299.37 € et 2020 = 6 788.60 €.

Service location Gîtes de France Creuse : 05 55 61 50 15



Camping "la Font Bonne"

La recette brute est de 19 558,00 € (14 022.00 € en 2020). Dans cette somme, n'ont pas été comptés les droits d'entrée des pèlerins puisqu'il n'y a pas eu d'accueil cette année à cause du Covid. Les mois de juillet et août restent les plus fréquentés.

Le camping est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre.

Le Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer de la Creuse à votre écoute.

Le Comité de la Ligue Contre le Cancer a pour mission différentes actions pour aider les malades atteints de pathologie cancéreuse, ceci dans la plus stricte confidentialité. Des aides financières peuvent être accordées pour des prothèses capillaires, dentaires, heures d'aides ménagère, chauffage, produits pharmaceutiques ainsi que des soins d'accompagnements gratuits adaptés (socio-esthétique, Qi Gong, Art Thérapie, Psychologie, Nutrition, Gymnastique) avec la participation de l'ACTC et des municipalités accueillant les ateliers. Le Comité donne accès à l'information aux droits et aux dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi en partenariat avec la CARSAT et participe à diverses campagnes de prévention lors de manifestations sans oublier le financement des équipes labélisées pour financer la Recherche.



DICRIM

DICRIM est un acronyme qui signifie
"Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs".

L'édition 2022, élaborée avec la Direction Départementale des Territoires de la Creuse, est désormais disponible à la mairie.

Ce document reprend les informations transmises par la préfecture et indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs éventuellement susceptibles d'affecter la commune.

Pour la commune de Crozant 5 risques majeurs sont retenus :

- Les tempêtes
- Les chutes abondantes de neiges
- Les séismes
- Le radon
- La rupture de barrage

Retrouvez toutes ces informations sur le site Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Également consultable sur le site de Crozant :

<https://www.paysdunois.fr/spip.php?article1566>

Commune de Crozant
Département de la Creuse

tempêtes
chute abondante de neige
sismicité
radon

aval d'un barrage

En cas de danger ou d'alerte

- abritez-vous**
take shelter / schützen sie sich
- écoutez la radio**
listen to the radio / hören sie das radio
France Bleu Creuse 94.30 MHz
- respectez les consignes**
follow the instructions / respektieren sie die anweisungen
 - > n'allez pas chercher vos enfants à l'école
 - > respecter les consignes données par les autorités
 - > ne téléphonez pas (afin de laisser les lignes pour les secours)

Pour en savoir plus, consultez

- > à la mairie, préfecture ou direction départementale des territoires (DDT) :
 - le document communal sur les risques majeurs (DICRIM)
 - le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)
- > sur internet :
www.georisques.gouv.fr
www.creuse.pref.gouv.fr



SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente, dont les travaux avaient débuté fin 2020, a fini par faire peau neuve.

En effet, prévus pour une durée de 4 mois, les travaux ont pris du retard en partie à cause de la crise sanitaire mais également de ces conséquences : pénurie de matériaux et délais de livraison tardifs.

Bref, la voilà accessible pour 2022 avec une cour rénovée, des toilettes aux normes et du nouveau matériel, des portes et des fenêtres avec double vitrage et isolation des murs par l'extérieur.

Des réservations ont d'ores et déjà été prises pour l'an prochain.



AVANT



APRÈS



BOITE A LIVRES

Cette année, la commune a aménagé l'ancien lavoir en « boîte à livres » ouverte à tous.

Le principe de la boîte à livres :

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère

**Donnez le ...
Et Prenez en un autre**

«C'est tout simple. Prenez, lisez, emportez et redéposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez.»

Ce système d'échange est fondé sur le civisme. Bien entendu, si je prends un livre, je viens en déposer un autre sinon la boîte sera vide très vite !».



La Mairie





BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Depuis le 12 avril dernier, le Conseil Départemental de la Creuse a mis en service une borne de charge pour véhicules électriques sur le parking Ancel, face à La Poste.

Accepte tous les véhicules électriques
Deux véhicules peuvent être chargés simultanément
Charge accélérée 3-22 kW
2 prises E/F et 2 prises type 2S
Trappes d'accès aux prises verrouillables
Guidage lumineux de l'état du point de charge
Conformité avec la norme PMR
Identification par badge, carte RFID
Fournisseur ENGIE



JEUX DE SOCIÉTÉ

Circino, Le Chasseur de Trésors - Destination La CREUSE

Crozant est l'une des 36 communes creusoises sélectionnées pour apparaître dans le jeu de société "Circino" Le Chasseur de Trésors sorti courant octobre 2021 et déjà en rupture de stock à la mi-décembre.

<https://www.creacomgames.com/points-de-vente-c23>





L'accès aux déchèteries se fait grâce à la carte Evolis 23

Dès maintenant, **pensez à emmener votre carte Evolis 23 pour accéder aux déchèteries.**

Des barrières automatiques ont été installées sur les déchèteries de Guéret, Genouillac, La Souterraine, Dun-le-Palestel et Bénévent-l'Abbaye. Ces barrières s'ouvrent en présentant la carte devant la borne prévue à cet effet. **Le dispositif est en place depuis le 28/06/2021**

Les visites ne sont pas comptabilisées et restent gratuites, le contrôle d'accès servant à réguler les entrées, sécuriser les sites et empêcher l'accès aux non usagers d'Evolis 23.

Ainsi, pensez bien à prendre votre carte avec vous quand vous vous rendez sur une déchèterie !

Pour plus d'informations sur les déchèteries, rendez-vous sur www.evolis23.fr/decheteries/



Présentez votre carte au gardien de la déchèterie pour badger





La collecte des déchets, les bons gestes

1. Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, **vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte**, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web début 2022, avec les calendriers associés à télécharger. Dans la plupart des cas, les jours restent identiques à 2021 (si la collecte était le jeudi des semaines impaires, elle reste le jeudi des semaines impaires).

Si vos jours changent, vous recevrez le calendrier directement dans votre boîte aux lettres.

2. Sortir les bacs remplis (mais sans débord)

Une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein !** Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

- **Impossible de rentrer les bacs, comment éviter qu'ils ne soient collectés à chaque fois ?**

Si vous êtes dans l'incapacité de rentrer votre bac, vous pouvez y installer un cadenas. Dans ce cas, attention, pour qu'il soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne du bac ! Si la chaîne et/ou le cadenas sont présents sur le bac (fixés ou attachés à la poignée par exemple), le bac ne sera pas vidé par la collecte.

>> www.evolis23.fr/teomi/installer-un-cadenas-sur-son-bac/

- **En cas de débords, comment faire ?**

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches de chez vous, avec votre carte d'accès Evolis 23. Choisissez bien le tambour en fonction de la capacité du sac que vous souhaitez y déposer (n'utilisez pas le tambour de 80L pour un sac de 30L par exemple et inversement...).

Et si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac, directement auprès de la Ligne Info Déchets par mail ou via le site internet.

>> www.evolis23.fr/les-colonnes-enterrees-gueret/contenants-collectifs-territoire/

>> www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs/

3. Ne pas percer la carte Evolis 23

Pour ne pas prendre le risque de la perdre, certains usagers prennent l'initiative d'y faire un trou pour l'accrocher à un porte clé. Cela rend malheureusement la carte totalement inutilisable. En effet, la carte est composée d'un circuit imprimé placé sur l'intégralité de la surface.



Retrouvez l'ensemble des démarches en lignes sur :
www.evolis23.fr/outils-pratiques

Faux gendarmes, faux policiers, mais VRAIES ARNAQUES BANCAIRES !

Les gendarmes appellent à la prudence. Ces derniers temps, plusieurs plaintes ont été enregistrées pour des arnaques à la fausse qualité.

Le mode opératoire est toujours le même : vous recevez un appel d'une personne qui se présente comme un gendarme ou un policier. A chaque fois, la victime, souvent une personne âgée ou vulnérable, est mise en confiance par l'escroc qui prétexte par exemple, une enquête en cours pour vous demander votre numéro de carte bancaire et le code confidentiel.

Certains escrocs n'hésitent pas à se présenter au domicile de leurs victimes avec de fausses cartes de membre des forces de l'ordre.

**La gendarmerie rappelle qu'elle ne demande jamais
un numéro de carte bancaire par téléphone.**



Si vous avez un doute, composez le 17 et si vous avez été victime de cette escroquerie, n'oubliez pas de faire immédiatement opposition auprès de votre banque.

Il en va de même pour les appels téléphoniques qui veulent vérifier si votre maison est bien isolée, si vous ne consommez pas trop, si vous n'avez pas d'insectes dans la charpente et j'en passe !

Attention, ne prenez aucun rendez-vous !!!



NOTRE DAME DES PLACES

Les statues retrouvées de Notre-Dame des Places

A la fin des années 1970, la chapelle des Places fut cambriolée et des statues disparurent ; considérées perdues, le pèlerinage continuait sans elles. Grâce à des amis du pèlerinage, elles ont été retrouvées.

La Piéta du XV^{ème} siècle, en pierre polychrome était autrefois à la chapelle Ste Foy, lieu du pèlerinage depuis le moyen-âge. A la fin du XVI^{ème} siècle, au cours des guerres de religion, la chapelle fut détruite et la statue disparut. Elle sera retrouvée en 1664, le pèlerinage reprit et l'actuelle chapelle des Places construite en 1684. Disparue à nouveau depuis 40 ans, elle a été retrouvée chez un propriétaire privé à St Benoît du Sault. Elle est prêtée à l'occasion du pèlerinage en espérant qu'elle puisse revenir définitivement.

La Statue appelée "**Bonne vierge des Places**", une vierge de l'Assomption en bois doré qui était portée vêtue d'une robe de procession et ornée de rubans. Elle a été rénovée et sera présentée lors du pèlerinage de la fin août à la chapelle des Places où elle demeure désormais.

Cette année, le pèlerinage aura lieu le Dimanche 28 août 2022 ; durant toute la journée, la chapelle sera ouverte à tous.

Robinson BOUGON



SAEP de Saint-Sébastien / Crozant

Beaucoup de changements au sein du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de SAINT-SÉBASTIEN/CROZANT en cette fin d'année 2021.

Grégory ROCHEROLLE SARRET et Bruno BAUDAT ont mis fin à leur mise à disposition pour le SAEP le 30 septembre pour le premier et le 31 octobre pour le second pour des raisons qui leur sont personnelles.

De son côté Evelyne MALLY est devenue secrétaire de mairie de la commune de SAINT-SÉBASTIEN suite au départ de la secrétaire en place pour la Bibliothèque Départementale de la Creuse. La charge de travail étant devenue beaucoup trop importante, Évelyne ne peut plus assurer les fonctions de secrétaire du SAEP.

Nous avons donc dû recourir au recrutement de deux nouvelles personnes au syndicat d'eau :

Il s'agit de Jérôme PASDELOU qui assurera le suivi des approvisionnements en eau des différents sites et qui réparera les petites fuites, il sera assisté par la SAUR avec qui nous avons passé une convention pour un suivi régulier des stations, des recherches de fuites, des châteaux d'eau et pour les plus grosses réparations de fuites (nous avons déjà une convention avec la SAUR pour la vérification des armoires électriques).

En ce qui concerne le secrétariat, nous avons recruté Florence HUPÉ. Tous deux bénéficient d'une embauche « Parcours emploi compétences » qui assure le remboursement d'une partie de leur salaire au SAEP l'un par Pôle emploi, l'autre par le Département.

Les travaux réalisés cette année :

A CROZANT, tout d'abord en début d'été (avec un peu de retard dû à la situation sanitaire) nous avons réalisé la rénovation du château d'eau de VILLENEUVE pour un montant de 137 000 € ; les travaux ont été réalisés par l'entreprise RÉSINA choisie parmi cinq entreprises contactées et reçues, chacune ayant proposé son devis.

Actuellement une ventouse va être changée à CHANGOTIN et la fuite de la SÉDELLE est sur le point d'être réparée

A SAINT-SÉBASTIEN début décembre, nous avons procédé au changement d'une pompe à la station de BEAUMONT. La SAUR a assuré ces travaux.

Et très récemment nous avons constaté un dysfonctionnement de la pompe à chlore au forage du CARRÉ qui sera prochainement remplacée et une réparation est en cours au village de LAGOUTTE JEAN.

Pour contacter le SAEP :



Aux heures de bureau (9h
à 12h30 – 13h30 à 17h30)
les lundi, mardi et jeudi
Florence au 05 55 63 96 40

et



En cas d'urgence :

Jérôme au 06 85 61 21 65

Le personnel du SAEP se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2022.

**Annie BOURGOIN,
Présidente du SAEP**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Aérer les pièces
le plus souvent possible**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée**



**Limiter au maximum
ses contacts sociaux**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Eviter de se toucher le
visage**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)